

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 20 DECEMBRE 1890

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-nous, par Léon Ledieu. — Ad hoc et ab hac, par Hermance. — Bibliographie, par Rodolphe Brunet. — Les bribes du passé, par P.-G. Roy. — Chronique des voyages : Chez les Ba-Yanzi (avec gravures), par A. Pilgrim. — Galerie canadienne : L'hon. R.-E. Caron. — Etymologies, par P.-G. R. — Poésie : Tristesse en mer, par Dr R. Chevrier. — L'hypnotisme, par Mathias Filion. — La simplification de l'orthographe. — Cueillettes et glanures, par Jules Saint-Elme. — L'imagination vs. Wilson, par Chaouignonnette. — Propos du docteur. — L'oracle canadien, par J. S. E. — Près d'une tombe, par Callistros. — Elle est partie, par J.-G. Boissonneault. — Choses et autres. — Feuilleton : Fleur-de-Mai (suite), par Georges Pradel.

GRAVURES : Eglise Saint-David de Lauberivière (comté de Lévis). — Portrait de l'hon. R.-E. Caron. — Les transformations successives du costume en France depuis trois siècles (1560-1890) : Portraits : Catherine de Médicis ; Marie de Médicis ; Anne d'Autriche ; Marie Leczinska ; Marie-Antoinette ; Josephine de la Pagerie ; Marie-Louise ; Marie-Amélie ; Eugénie ; Madame Carnot. — Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	\$50
2 ^{me} "	25
3 ^{me} "	15
4 ^{me} "	10
5 ^{me} "	5
6 ^{me} "	4
7 ^{me} "	3
8 ^{me} "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



A prison de Montréal regorge de détenus à tel point qu'il a fallu en envoyer dernièrement un certain nombre dans d'autres districts moins favorisés sous ce rapport.

Est-ce à dire pour cela que le district de Montréal soit moins moral que les autres ?

Ce n'est pas mon avis, car si l'on considère l'agglomération d'habitants qui se trouve dans la métropole commerciale, et la densité de population de ce district, on comprend aisément qu'il y ait plus de délits et de crimes qui s'y commettent qu'ailleurs.

Bien plus, je n'hésite pas à soutenir que ce grand nombre de détenus doit être passé à l'actif de cette grande ville.

Il prouve au moins que la police y est bien faite et que les délinquants et les criminels n'y ont pas beau jeu dans les entreprises extra légales.

Le jour où l'on aura engagé tous les "truands, gueux, capons, francs-mitons, rifodés, etc.", les honnêtes gens pourront vivre en sûreté, mais cet espoir fait et fera toujours partie, je crois, du domaine du rêve, et la police, si bien faite qu'elle puisse être, n'arrivera jamais à cet heureux résultat.

Que faut-il, en effet, pour transformer tout à

coup, en une minute, un honnête homme en criminel ?

Une ivresse passagère, un moment de colère, un éclair de passion malsaine, une de ces secondes où l'on voit rouge, un instant de folie.

Il n'en est pas de même de certains hommes qui méditent longuement un crime, tendent un guet-apens à leur victime et l'assassinent froidement, cyniquement.

Inutile d'aller bien loin pour trouver différents exemples de criminels qui ne se ressemblent pas du tout.

* * Repassons en peu de mots les cas des quatre criminels qui viennent d'être exécutés :

Birchall avait prémédité son crime, il l'avait préparé de longue main ; l'homme qu'il voulait tuer et dévaliser demeurait en Angleterre, il le fit venir, l'attira dans un piège et l'assassina.

Jamais crime commis en Canada ne fit autant de bruit, le monde suivit les phases du procès avec autant d'intérêt que l'on s'est occupé du crime d'Eyraud qui va être jugé prochainement à Paris.

Celui-là fut exécuté, et cette expiation était bien juste. Il n'avait aucune excuse et ni l'ivresse, ni la folie, ni la colère ne pouvaient être invoqués en sa faveur comme circonstances atténuantes.

Rémi Lamontagne s'était embusqué un soir attendant que son beau-frère passât pour lui envoyer une balle dans la tête.

Il a aussi agi de sang froid, et avec préméditation.

Rien ne pouvait non plus militer en sa faveur. Il sera pendu.

Morin, le premier condamné des quatre, était ivre quand il a tué, mais il a frappé sa victime en deux circonstances espacées d'un laps de temps assez long pour lui permettre de revenir à lui. Il n'en a pas moins persisté dans l'idée qu'il avait fait connaître de tuer celui à qui il en voulait.

Ses antécédents étaient déplorables, mais, d'après la loi anglaise, les antécédents d'un accusé ne sont pris en aucune considération, quand il subit son procès.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Il y aurait beaucoup à dire encore sur ce point, quoique l'on ait déjà ergoté longtemps à ce sujet.

Grâce à l'énergie et au talent de ses avocats qui soulevèrent un point de droit, Morin vit le jour de son exécution retardé trois fois, et, quand le jugement de la Cour Suprême fut rendu, il était évident que sa peine devait être commuée.

Elle l'a été.

Il n'y a rien à dire, sinon que cette commutation a été motivée, non par l'avis des jurés qui n'ont pas été consultés, puisque la loi ne le permet pas, mais par une simple question technique. Quand au crime lui-même, il avait été prouvé et, de fait, la décision du jury n'a pas été suivie de l'exécution de la sentence, quoique cette condamnation n'ait été prononcée que sur le verdict.

Ce Morin a vraiment une étoile.

Blanchard a tué un de ses amis dans le cours d'une discussion qui a bientôt dégénéré en dispute. Une minute avant, il ne pensait pas à tuer et ceci a été tellement prouvé que les jurés, enfermés dans le cercle de fer de la loi qui ne leur permettait que de rendre un verdict sur trois points possibles, acquittement, homicide, assassinat, n'ont pu s'empêcher, tout en déclarant l'accusé coupable d'assassinat, de le recommander à la clémence de la cour.

C'est que les jurés qui, en général, ignorent que la loi anglaise ne lui permet pas d'admettre des circonstances atténuantes, jugent d'après le bon sens naturel que, parfois, un criminel peut être reconnu coupable d'assassinat sans pour cela mériter nécessairement la mort.

Cette nuance, dont les effets doivent se traduire par une sentence moins grave, n'existe pas dans la loi de notre pays, et c'est un grand malheur à mon sens.

* * Mais, m'a-t-on fait observer bien souvent, le jury peut toujours rendre un verdict moins sévère s'il trouve qu'il y a des circonstances atté-

nuantes, et déclarer qu'il y a eu homicide et non assassinat.

Cette observation n'est pas sérieuse, c'est confondre l'excuse de l'acte avec les circonstances atténuantes ce qui n'est pas du tout la même chose.

Et puis, ajoutait-on encore, Blanchard portait un revolver sur lui, ce qui est illégal ; il était plus coupable encore.

C'est encore une explication un peu boiteuse, mais tout cela n'empêche pas que la recommandation à la clémence de la cour qui équivaut à une recommandation de commutation de peine adressée au ministre de la justice, loin d'être prise en considération semble être toujours l'arrêt de mort irrévocable du coupable.

Pauvres bons jurés qui s'imaginent que l'on s'occupera de leur opinion, eux qui seuls connaissent parfaitement la cause et qui sont généralement assez avares de semblables recommandation !

Ce n'est pas celui qui est recommandé à clémence qui voit sa sentence commuée mais toujours un autre.

Blanchard n'est pas le seul exemple du genre et il ne faudrait pas fouiller bien loin dans le passé, pour trouver un cas semblable dans un drame qui s'est passé il y a quelques années dans les plaines du Nord-Ouest.

Mais à quoi servent ces doléances ! un point de droit soulevé à tort ou à raison a plus de poids que toutes les raisons les plus raisonnables possibles.

On s'occupe tant de la forme, de la procédure et du droit, que l'on perd souvent de vue la justice.

* * Vous connaissez la grande nouvelle ; oui, sans doute, et j'arrive peut-être un peu tard pour en parler, quoique la chose n'ait rien perdu de son actualité.

Il y a deux mois, au moment où les feuilles, mordues déjà par le souffle mortel du vent du nord, commençaient à valser dans l'espace, annonçant aux malades qu'ils ne reverraient plus les feuilles nouvelles du printemps prochain, les poitrinaires faibles et pâles tressaillèrent tout à coup et des rêves de guérison et de santé vinrent hanter leur cerveau découragé en y apportant une lueur d'espérance.

Un médecin allemand, le Dr Koch, venait de découvrir le moyen de guérir cette terrible maladie, la tuberculose, au moyen d'une sorte de vaccin qui ramenait en quelques jours le rose aux joues, la force dans les membres et la vie au cœur, et combien de ces pauvres mourants, à l'annonce des prétendues heureux résultats obtenus, ont dû s'écrier douloureusement : " Ah ! si j'étais riche, si je pouvais aller à Berlin ; ce médecin me rendrait la santé, et vivre est si bon quand on est jeune comme moi et que l'on veut aimer et avoir encore quelques années de bonheur ! mais, hélas, je suis pauvre, il faut mourir ! "

Et plus d'un s'en est allé, faisant péniblement son sacrifice, mais gardant jusqu'au dernier souffle la pensée qu'on aurait pu le sauver !

Non, rien n'est encore prouvé, loin de là, et, le premier moment d'enthousiasme passé, voici que les savants de tous les pays, tout en applaudissant aux recherches et aux efforts du docteur allemand, constatent que les expériences ne tendent pas à prouver que le but désiré ait été atteint.

* * A Paris, le docteur Beaumetz, dans une conférence sur le remède du docteur Koch, a annoncé que plusieurs malades auxquels il a inoculé la lympe, se sont trouvés plus mal après la première injection, tandis que chez d'autres personnes on n'a remarqué aucune amélioration sensible.

Il a résolu d'abandonner le traitement de la tuberculose par ce nouveau traitement.

A New York le docteur Bacon a déclaré que les résultats curatifs obtenus jusqu'à présent étaient tout à fait négatifs.

Un journal de New-York, qui a suivi avec beaucoup d'attention les expériences faites jusqu'à